Martigny, mercredi 24 juin 1931. 71me année No 75.

LE CONFÉDÉRÉ

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
:-: Joindre 20 ct. en timbres poste :-:
à toute demande de changement d'adresse

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
Paraissant à MARTIGNY les lundi, mercredi et vendredi

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare MARTIGNY Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Administration et Annonces N° 2.52, Rédaction N° 31

ANNONCES :
Canton . . . 8 ct. / Suisse . . . 12 ct. / Etranger . . 15 ct. } le mm.-ligne ou son espace
RÉCLAMES :
Canton . . . 20 ct. / Suisse . . . 30 ct. / Etranger . . 45 ct. } le mm.-ligne ou son espace
Compte de Chèques postaux II c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Sion, Vevey, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Zurich, Aarau, Bâle, Berne, etc., etc.

Courrier de Berne

Bilan parlementaire

(De notre correspondant particulier)

De l'aveu de tout le monde, on fit maigre besogne au cours de cette lourde session de trois semaines caniculaires, agrémentées par une indescriptible chaleur. Filtré à travers le plafond de verre du Conseil national, le soleil de juin ne connaît plus aucune clémence. Le soir encore, au cours des séances de relevée, l'air brûlant était toujours irrespirable. C'est dire la passion avec laquelle ces débats furent suivis, d'autant plus qu'ils se déroulèrent sur des thèmes archi-connus, des airs ressassés, des couplets assommants à force d'avoir été entendus. Comme chaque année, à l'occasion de l'examen du rapport de gestion du Conseil fédéral, les mêmes rengaines soporifiques ont retenti sous la coupole, dans l'atmosphère torpide de l'été.

L'interpellation de M. le conseiller national Crittin marqua un intermède retentissant dans ce triste chaos parlementaire. Elle fut comme un éclair dans ces ténèbres oratoires. A la nouvelle que le jeune et bouillant député radical valaisan allait prendre la parole et réclamer des explications claires, nettes, satisfaisantes, sur le lamentable cas Walpen, l'assemblée s'ébroua, se réveilla, s'anima soudain comme une fourmilière dans laquelle on plonge une canne. L'affaire valaisanne suscitait trop d'intérêt et, disons-le, l'orateur interpellant jouit d'un prestige personnel trop visible pour que son intervention n'ait pas provoqué immédiatement ce mouvement spontané de vive et sympathique attention.

Nous avons déjà relevé ici même l'essentiel du discours de M. Crittin et de la réponse, remarquable et réconfortante à tous points de vue, de M. le conseiller fédéral Minger. Les lecteurs du *Confédéré* connaissent également déjà les échos, impressionnants par l'unité de ton, que toute cette malheureuse affaire a provoqués dans la presse suisse toute entière, sans distinction de couleurs politiques ou d'opinions. Le point essentiel que l'interpellation Crittin et la réponse gouvernementale ont fait ressortir de façon lumineuse et éclatante, ce point est le fait que M. Walpen a été convaincu d'imposture, qu'il a été pour ainsi dire pris la main dans le sac, en flagrant délit de mensonge, et quel mensonge ! Le chef du Département militaire cantonal valaisan avait eu le front de chercher à se disculper en affirmant qu'il avait l'appui et l'approbation du chef du Dpt militaire fédéral. On apprit, au contraire, de la bouche de M. Minger, qu'il avait vertement critiqué l'attitude du gouvernement valaisan, qu'il avait protesté contre l'incorrection de ses procédés, qu'il avait condamné hautement l'arbitraire des hommes de Sion. Quel désaveu ! quelle leçon ! quel coup de fouet ! quel coup de trique ! Et quelle plus triste honte, pour un magistrat qui pose pour la vertu et l'honneur, que de se faire clouer ainsi au pilori de l'opinion publique suisse, en plein Conseil national ! M. Crittin a accompli une courageuse besogne d'assainissement. Il a bien mérité de ses compatriotes. Pour qui connaît les tours et les détours des couloirs parlementaires, ce n'est pas toujours réconfortant de faire son devoir, quand il doit en résulter des ennuis pour certaines constellations ministérielles... M. Crittin en sait quelque chose ! Il a eu bien raison de mépriser ces embûches. Si le nettoyage des écuries d'Augias est une besogne ingrate, celui qui a le courage de l'entreprendre en a d'autant plus de mérite.

* * *

Les lecteurs du *Confédéré* connaissent déjà le résultat du vote final sur le projet de loi relatif aux assurances sociales. Le projet Schulthess a été voté par 163 voix contre 14. Parmi les négatifs se distingue la députation conservatrice fribourgeoise compacte. Significative façon de s'apprêter à fêter le 450e anniversaire de l'entrée du canton de Fribourg dans la Confédération suisse ! Le parti libéral [1]), en touchante unité de vue avec les ultramontains et les communistes, va lancer une demande de referendum. Attendons ces réactionnaires avec sang-froid, l'arme au pied. La lutte que nous allons affronter va nous permettre de déployer nos forces d'idéalisme et de lutter pour une cause que nous savons haute, grande, noble. Nous allons vivre de grandes heures !

[1]) (Réd. C'est-à-dire les libéraux-conservateurs de Vaud, Neuchâtel et Genève, qui ont des principes sociaux tout autres que ceux des radicaux valaisans.)

Nous voulons encore mentionner la mise sous toit de la loi fédérale sur la circulation des automobiles et des cycles. Certains retardataires s'appliquèrent avec un zèle fort intempestif à saboter l'œuvre remarquablement solide de M. le conseiller fédéral Haeberlin. Nous avons eu la satisfaction de constater que sur la plupart des points essentiels, la majorité de l'assemblée a fini par se rallier à la voix de la raison.

Puis ce fut, avant la fièvre du départ, la cohue des motions et interpellations, non totalement étrangères, la plupart, au souci de préparer dès aujourd'hui les tremplins électoraux de cet automne. On développa des postulats sur un nombre de sujets invraisemblable par leur variété : sur la retraite que touche M. Haab, ancien conseiller fédéral, dont les services éminents rendus au pays auraient dû être une sauvegarde contre de pareilles inepties, sur la fameuse affaire du taureau de Fribourg et le scandale Clément-Thorin, sur la nécessité évangélique de fermer les portes de nos Expositions le jour du Jeûne fédéral, sur les restrictions indispensables à apporter dorénavant au principe de la liberté absolue du commerce et de l'industrie, sur l'intensification du trafic de banlieue, sur l'aide aux paysans obérés, sur le dumping des vins hongrois, que l'on déverse actuellement sur notre pays, à des prix dérisoires, pour le plus grand préjudice de notre viticulture nationale, sur la censure préalable à laquelle sont soumis les discours des orateurs politiques invités à dégoiser devant le microphone de Sottens. M. Rosselet s'est campé en face de M. Pilet-Golaz dans l'attitude de Chateaubriand, élu de l'Académie française, en face de Napoléon. Si les deux personnages avaient moins d'envergure, la nature du conflit était la même. Le chef du Dpt fédéral des télégraphes se refusa, tant que la radiotéléphonie serait une institution de caractère officiel, à la mettre au service des agitations politiques.

Il n'y eut pas de coups, de gifles, ni de horions, au cours de cette session, malgré la chaleur, la fatigue, l'énervement général. Un énergumène frappé d'insolation troubla simplement la gravité des délibérations parlementaires, du haut des tribunes publiques, comme le saint Magloire de Roland Dorgelès, et l'on s'empressa de le mettre en lieu sûr. M. Muri, socialiste argovien, se fendit à moitié le crâne, mais c'était contre une porte. Il n'y eut pas de pugilat. Le parlement, incontestablement, fait des progrès !

P.

Une assemblée de jeunes

P. R.-D. — La nouvelle génération a prouvé à diverses occasions ces dernières années qu'elle est lasse de s'abstenir de toute préoccupation politique et qu'elle désire prendre sa part, elle aussi, de l'activité politique de ses aînés. Ce sont les jeunes gens de la bourgeoisie surtout qui manifestent plus d'intérêt que précédemment pour une politique gouvernementale. Le parti radical peut se réjouir de ce réveil d'activité et d'intérêt politique chez les esprits libéraux de la jeune génération. Le mouvement de la « Jeunesse libérale » a pris naissance dans la plupart des cantons et s'étend à toutes les jeunes classes d'âge, engageant celles-ci à participer à une activité politique dans un esprit progressiste. Depuis quatre ans aussi, la jeunesse universitaire aux tendances libérales s'est organisée et a pris résolument parti, par d'imposantes manifestations, vis-à-vis de diverses questions politiques importantes. L'année dernière, par exemple, l'assemblée des universitaires radicaux, à Lucerne, a appuyé à une belle unanimité le remarquable rapport présenté par M. le conseiller fédéral Haeberlin sur l'unification du droit pénal en Suisse. Les universitaires radicaux ont manifesté leur volonté de se rencontrer, dorénavant, pour discuter les problèmes politiques actuels et agir ensuite. C'est là déjà la preuve d'un progrès marqué sur le passé. Il y a peu d'années encore, on constatait dans la jeunesse universitaire une indifférence en matière politique qui faisait douter de l'esprit civique de la génération à venir. Il en a été heureusement autrement. Les étudiants des différentes universités du pays, acquis aux idées libérales et mûris par un certain nombre de semestres déjà, se rencontrent dans les assemblées des universitaires radicaux pour participer à leurs discussions. Les voix des jeunes n'y sanctionnent pas toujours la politique officielle du parti. La critique ne fait pas défaut dans ces assemblées, mais l'un des bienfaits de celles-ci est précisément d'offrir aux jeunes citoyens l'occasion d'exprimer librement leur opinion sur les questions politiques à l'ordre du jour. Le tempérament juvénile, peu enclin à tenir compte de toutes les prudentes considérations que d'autres font valoir, s'exprimera parfois un peu différemment que l'âge mûr. Et ce n'est pas un mal. Les assemblées d'universitaires donnent ainsi aux jeunes et aux vieux l'occasion de se comprendre, d'apprendre les uns par les autres de faire certaines concessions et de travailler ensemble. Aussi bien la convocation aux assemblées d'universitaires ne s'adresse-t-elle pas seulement à ceux d'entre eux qui sont encore aux études : elle doit atteindre aussi les « anciens », ceux qui depuis plus ou moins longtemps déjà ont quitté l'alma mater et exercent une activité professionnelle.

L'assemblée des universitaires se réunira cette année les samedi et dimanche *27 et 28 juin* prochains dans la salle du Grand Conseil de *Soleure*. Elle s'ouvrira le samedi soir, à 18 h. 30, par une discussion introduite par le Dr W. *Stampfli*, de Gerlafingen, sur *Les problèmes économiques du temps présent*. On aura ainsi l'occasion de s'exprimer sur des sujets d'une extrême actualité, présentés par un économiste influent. Le dimanche matin, on traitera la question de l'*assurance-vieillesse et des survivants*, présentée par le Dr *Mächler*, président de la commission du Conseil national. On peut s'attendre à voir les universitaires radicaux approuver avec enthousiasme, comme ils le firent l'année dernière vis-à-vis de l'unification du droit pénal, la grande œuvre sociale que sera l'assurance-vieillesse et des survivants. M. le conseiller des Etats Dr *Schöpfer* fera le *discours de clôture* lors du déjeuner en commun à Attisholz.

Que l'assemblée de Soleure donne une nouvelle impulsion aux jeunes comme aux anciens universitaires restés fidèles aux principes du libéralisme dans le pays, pour la prospérité de la politique du parti et le bien-être de la patrie !

Cours de vacances

Université de Genève

On nous écrit :

En inaugurant la première, en 1892, des Cours de vacances de français moderne, l'Université de Genève a fait œuvre de novatrice. Dès lors, d'autres Universités, suisses et étrangères, ont suivi le mouvement, mais Genève ne s'est pas laissé dépasser.

En effet, le programme de ses cours de vacances annuels est extrêmement varié ; il est chaque année élargi et rajeuni.

Ces cours s'adressent aux maîtres et maîtresses de français ; aux étudiants suisses et étrangers et à toutes les personnes qui désirent se perfectionner dans la connaissance et la pratique du français. Pour y être admis, aucun grade ou diplôme n'est exigé.

Le programme prévoit deux cours :
Cours de langue et de littérature française ;
Cours élémentaire pratique de langue française.
divisés en trois séries :
1ère série : du 4 juillet au 31 juillet ;
2ème série : du 3 août au 29 août :
3ème série : du 1er septembre au 10 octobre.

L'enseignement est confié à des professeurs d'Universités et à des maîtres gradués de l'Université de Genève.

Il comprend : des cours faits par les professeurs ; des conférences ; des leçons d'exercices pratiques ; des leçons de conversations et des auditions phonographiques.

Les cours de vacances de l'Université de Genève délivrent :

1) Un certificat d'assiduité ;
2) Un certificat d'études françaises.

Ces certificats portent la signature du doyen de la Faculté des Lettres et celle de l'administrateur des cours de vacances.

Les participants aux cours de vacances sont admis à fréquenter les salles de travail et bibliothèques publiques et universitaires.

Pour délasser le corps et l'esprit et favoriser la bonne camaraderie entre les membres de cours de vacances, étrangers les uns aux autres par la langue et la culture, des promenades et excursions dans la ville et les environs de Genève sont organisés chaque semaine et se font en compagnie de MM. les professeurs. De cette façon, la sympathie et la cordialité, tout d'abord réservées, ne tardent pas à évoluer et des liens d'amitié se forment entre ces étudiants, Américains, Anglais, Hollandais, Espagnols, Italiens, Roumains, Allemands, Autrichiens, Hindous même et Suisses aussi.

Dans ma mémoire de vacancière, Genève, sa cathédrale, ses vieux quartiers, son lac aux eaux chatoyantes où s'ébattent du matin au soir des nageurs vigoureux et souples, sa campagne ombragée d'arbres majestueux où le Rhône coule tranquille entre les blés qui ondoient ; Coppet, son châtelain si hospitalier, le château et ses reliques du passé ; Ferney et la figure du grand écrivain qui y habita, toutes ces évocations se mêlent et se confondent avec les cours de vacances si vivants et si pleins d'intérêt.

Parallèlement aux cours de langue et de littérature française, l'Université de Genève a institué, en 1923, des cours pratiques de botanique. Ces cours (recherches sur le terrain, travaux de laboratoire, excursions botaniques dans les Alpes) ont lieu sous la direction de M. R. Chodat, professeur à l'Université, au Jardin botanique alpin « La Linnaea » à Bourg St-Pierre.

Fréquentés jusqu'à présent presque uniquement par des étudiants étrangers, ces cours s'adressent plus particulièrement à des élèves avancés, mais, toute personne qui désirerait s'informer de questions de biologie alpine traitées à cette occasion peut prendre part aux excursions et suivre avec fruit les leçons.

Les Valaisans et les Valaisannes ignorent que chaque année pendant la belle saison et au cœur même du vieux pays, l'occasion leur est offerte d'apprendre à connaître notre flore alpine, justement appréciée par les spécialistes, pour sa beauté et sa richesse.

J. D.

Nouvelles du jour

Les obsèques du président Fallières auront lieu jeudi. Mme veuve Fallières et M. André Fallières, fils du défunt, ont refusé de lui faire des funérailles nationales comme le proposait le gouvernement.

* * *

La proposition Hoover est l'objet d'échanges de vues entre les chancelleries et au sein des gouvernements intéressés.

M. Laval a fait une courte déclaration au Palais Bourbon. « Le gouvernement ne méconnaît pas, a-t-il dit, la gravité de la proposition de M. Hoover. Le plan Young fait partie des accords de La Haye. Aucune modification ne peut être apportée à ces accords sans ratification des Chambres. Le gouvernement délibère sur le texte de la réponse qui va être faite au président des Etats-Unis et le fera connaître au cours de la séance de vendredi de la Chambre. »

Le gouvernement de Londres accepte officiellement, dans ses grandes lignes, la proposition de M. Hoover, relative au moratoire.

L'Allemagne et le Japon acceptent.

Les journaux du Japon, tout en louant la suggestion de M. Hoover, estiment que les Etats-Unis pourraient aller plus loin et annuler purement les dettes tout entières sur les réparations. Cette mesure faciliterait grandement la coopération internationale à la prochaine conférence du désarmement.

La Roumanie ne se prononcera qu'après examen des conséquences du moratoire américain pour les finances roumaines.

Parlant mardi soir à la radio, le chancelier allemand Bruning a déclaré d'emblée qu'il saluait l'intervention de M. Hoover avec un vif plaisir et qu'il voyait dans cette décision la volonté d'améliorer les rapports politiques entre les divers Etats et d'arriver à une coopération internationale efficace et souveraine.

* * *

Les aviateurs Post et Gratty se sont envolés pour leur raid transatlantique de Harbour-Grace (Terre-Neuve) pour Londres. Ils comptent poursuivre leur vol au delà de Londres et couvrir 25,000 milles en sept jours avec six arrêts, notamment à Berlin, Moscou, en divers points de la Sibérie, d'où ils poursuivront leur route pour l'Alaska, Seattle et Chicago.

Des militaires généreux

Le commandant de l'école de recrues d'infanterie de montagne II-3 à Thoune a remis au gouvernement bernois, en faveur des victimes des dégâts causés par les eaux dans l'Emmenthal, une somme de 1000 fr. représentant un jour de solde des officiers, sous-officiers et soldats de cette école. Le gouvernement a exprimé ses remerciements aux militaires.

L'Affaire

L'attitude du comité conservateur

Le Comité conservateur cantonal s'est réuni lundi à 14 heures et, après un exposé des faits, a adopté la résolution suivante :

Le comité conservateur cantonal regrette vivement les incidents qui ont accompagné et suivi la nomination du commandant du Bataillon 12.

Il constate que si le Conseil d'Etat a procédé à une nomination que l'autorité militaire fédérale n'a pas pu approuver, il n'en est pas moins vrai que, dans la suite, l'autorité militaire fédérale et l'autorité cantonale s'étaient mises d'accord pour adopter une solution qui pouvait être considérée comme satisfaisante aussi bien au point de vue de la loi que de la dignité et des droits du canton.

Il constate avec regret que M. le conseiller d'Etat Walpen, à l'occasion d'une interpellation au Grand Conseil, et sans avoir au préalable communiqué au Conseil d'Etat ses intentions sur la réponse à donner à cette dernière, a présenté les faits d'une façon qu'ils ont été considérés comme ne correspondant pas à la vérité, et que, de plus, pour expliquer son attitude, il a affirmé des faits graves.

Sans vouloir se prononcer sur ces faits qui relèvent des tribunaux, il constate que M. le conseiller d'Etat Walpen a mis en cause un officier supérieur disparu qui avait fidèlement servi son pays, ce qui est profondément regrettable.

Il constate, enfin, que l'interpellation développée au Conseil national et la réponse qui lui a été donnée ont jeté du discrédit non seulement sur un membre du Conseil d'Etat mais ont rejailli sur le Conseil d'Etat et par conséquent sur le canton, ce qui est injuste puisque le Conseil d'Etat, dans une lettre adressée aux officiers, s'était désolidarisé et avait désapprouvé l'attitude du chef du Dpt militaire.

Ces incidents ont porté atteinte à la situation de M. le conseiller d'Etat Walpen.

Le comité conservateur ne saurait le couvrir et lui laisse la pleine et entière responsabilité de ses actes. »

La résolution du Comité est pleine de perfidie à l'égard de M. Crittin. Il y a de vils courtisans qui ne redoutent rien tant que la lumière ou un acte de courage.

Echos de l'Affaire

La *Feuille d'Avis du Valais* croit savoir que c'est bien d'accord avec M. Walpen que le député Chaperon a déposé sa « fâcheuse » interpellation du 29 mai. M. Walpen avait connaissance dès la veille du texte intégral de l'interpellation. Il n'y a donc eu aucune surprise atténuante.

Le clan du *Nouvelliste* prétend que le scandale est né de l'interpellation Crittin au Conseil national. Si l'on avait observé le silence, nos Confédérés ne connaîtraient rien et il n'y aurait aucun mal. Toutes les bassesses sont pardonnables pourvu qu'elles ne soient pas divulguées. Telle est la morale de certains dont tout le courage consiste à intimider des journalistes bavards qui dénoncent leurs manigances et leur façon bizarre de servir le pays.

* * *

Le *Journal de Sierre*, neutre, blâme vertement l'attitude piteuse du *Nouvelliste :*

Enfin, il faut revenir sur une appréciation assez singulière : on regrette que cette affaire se soit ébruitée, que la Suisse entière ait été renseignée et qu'un débat soit intervenu au parlement fédéral.

Il y a là une forte dose de naïveté. Si des propos inexacts n'avaient été prononcés que devant la commission de gestion, l'affaire eût pu rester secrète. Mais non pas quand elle fut portée devant le Grand Conseil où il y a une tribune publique et des journalistes qui ont pour tâche de renseigner le peuple.

Les journaux ont donc signalé l'affaire. Ces journaux ne sont pas lus qu'en Valais. Ils passent nos frontières ; ils vont chez des Valaisans établis hors du canton ; ils arrivent dans les bureaux de rédaction d'autres journaux.

Comment voulez-vous qu'une affaire semblable ne se répande pas au delà de nos montagnes ?

Et si l'on voulait éviter que le Conseil national s'en occupât, et bien il fallait 1) que le gouvernement valaisan n'approuvât pas la nomination d'un officier, d'un capitaine à la tête d'un bataillon, contrairement à la loi ; 2) que M. Walpen songeât à la répercussion de certaines de ses paroles atteignant l'honorabilité d'un conseiller fédéral. Il aurait dû savoir qu'en disant que M. Minger avait approuvé son attitude il s'attirerait un démenti formel du chef du département militaire fédéral ; et il pouvait aussi concevoir que le cas serait porté devant le parlement en vertu des rivalités des partis politiques. Un même cas aurait été déclenché par la légèreté ou la mauvaise foi d'un adversaire, il est certain que l'autre parti n'aurait pas manqué l'occasion d'en tirer vengeance. Tout cela est humain et l'on n'aurait pas invoqué l'honneur du canton qu'il faudrait sauvegarder en se taisant.

Conclusion : si l'on ne veut pas qu'un scandale soit exploité ou divulgué, le moyen le plus simple est de ne pas créer le scandale. On y arrive très bien si l'on a du tact, de la diplomatie, un sens très affiné de la vérité et un brin de psychologie.

Qu'un chat vole un rôti et se fasse battre, cela est naturel. Mais qu'un haut magistrat jongle avec la vérité et trouve inique qu'on le critique, cela ne peut être admis par personne.

Gouverner, c'est prévoir. Il ne fallait pas avoir mis de côté toute la dose de perspicacité pour croire qu'après ce qui s'était passé on allait couvrir de couronnes le coupable et entonner un hymne de louange à sa droiture !

* * *

Un correspondant du *Nouvelliste* s'étonne et se plaint du fait que M. Minger, chef du Dpt militaire fédéral, ait été si sévère non seulement pour M. Walpen, mais pour le gouvernement valaisan dans son ensemble.

Et bien nous comprenons l'écœurement et la sévérité du magistrat fédéral à l'égard de notre Conseil d'Etat. Elle est compréhensible et justifiée.

Et les honnêtes gens seront de notre avis.

L'Affaire Walpen et le „Nouvelliste"

M. Edmond Bille a adressé au *Nouvelliste* la lettre suivante :

Le *Nouvelliste* d'hier publie à mon adresse — sous prétexte naturellement de l'affaire Walpen ! — de telles âneries, que vous me voyez un peu surpris de voir votre journal les accueillir avec tant d'empressement. Quand le seul geste correct à faire en l'occurrence eût été de les mettre au panier ou de les renvoyer à l'auteur qui n'ose pas dire son nom !

Il y a, on le sait, des imbéciles partout ; mais il n'est pas, à l'occasion, inutile de savoir d'où ils sortent et où ils logent. Si nombreux que soient chez nous les scribes peureux et indigents, je ne vois vraiment pas parmi les gens qui connaissent mon physique et mon « caractère détestable », quelqu'un assez pauvre d'esprit et assez lâche, capable de faire aussi mal (et probablement pour le compte d'autrui) une besogne aussi basse. C'est pourquoi il ne me serait pas indifférent d'en connaître l'auteur.

Je lui répondrais, pour peu qu'il en vaille la peine, qu'il ne m'importe guère de savoir si l'on m'a accueilli avec sympathie ou non en Valais. J'y ai acquis droit de cité avec des moyens qui ne sont peut-être pas à la portée de chacun, mais en tout cas sans rien devoir à des autorités qui m'auraient soi-disant « aidé, soutenu et poussé » !

Je ne leur en fais pas un grief. Mais si l'on tient tant à parler de reconnaissance, d'autres que moi ont écrit et pensent au contraire que ces mêmes autorités pourraient en devoir à l'artiste, lequel a mis, en maintes circonstances, en effet, son talent et ses forces au service de la collectivité. *Cuique suum !*

Voudrait-on peut-être encore m'obliger (le cas s'est déjà présenté) à mettre ma plume au service des mauvaises causes ; ou du détestable esprit auquel nous devons les récents scandales ?

Si M. Walpen n'est pas content du portrait que j'ai tracé de lui — et qui est encore flatté ! — qu'il s'en prenne à lui-même. S'il est célèbre aujourd'hui dans toute la Suisse, ce n'est certainement pas de ma faute ! Et si ses gardes du corps — on peut être surpris qu'il s'en trouve — prétendent se retourner contre moi, qu'ils se découvrent et luttent à visière ouverte.

Je veux bien à la rigueur me battre contre la stupidité et la mauvaise foi. Mais pas contre des lâches ! *Edm. Bille.*

VALAIS

Echos du Congrès de Martigny. — La belle assemblée de dimanche à Martigny paraît beaucoup chiffonner nos adversaires. *Nouvelliste* et *Patrie*, ces frères agaunois divisés, lui consacrent chacun un article. Celui du vertueux rédacteur de la *Patrie* pue la haine sous l'ironie manquée. Il est tout à l'espoir de voir culbuter l'assurance-vieillesse. C'est ainsi que ce saint homme sermonneur manifeste sa charité à l'égard des vieillards.

Le dilettante André Marcel, de la *Feuille d'Avis du Valais*, qui s'intéresse davantage aux humains et à leurs travers qu'à la défense des principes, assistait au Congrès à Martigny et en a donné un compte rendu assez objectif.

En lisant...

Le Grand Avé

Nos journaux rédigés et imprimés hâtivement contiennent tous, peu ou prou, de délicieuses coquilles qui font le désespoir des rédacteurs, dont elles ornent la prose, mais en revanche la joie des *liseurs*.

Il serait cependant trop cruel de les relever. Mais une fois n'est pas coutume. Et la rédaction d'une très pieuse feuille de la ville abbatiale sans abbé ne m'en voudra pas de signaler dans ses colonnes une charmante déformation du nom d'une montagne des Alpes valaisannes.

Il s'agit du *Grand Tavé*, sommet de 3150 mètres, dominant la cabane de Panossière et où un alpiniste anglais a trouvé la mort l'autre semaine.

Tavé signifie en patois local planchette pour couvrir la chaudière, grand bardeau (tavillon). Ceci connu, le nom de la sommité s'explique de lui-même à cause de son aspect. Or, dans le journal susnommé on la nomme ainsi : le *Grand Avé :* désignation édifiante et poétique préférable à la vulgaire réalité.

L'étourderie des typos a quelquefois du bon. Elle christianise nos montagnes.

Le Liseur.

Malévoz. — La gendarmerie d'Ollon a arrêté dans cette localité un aliéné qui s'était enfui de l'asile de Malévoz sur Monthey. La direction de cet asile est venue rechercher son pensionnaire en auto.

Les gendarmes... sans lumière. — *On nous écrit :*

En réponse à un article de la *Revue automobile* que vous avez reproduit dans votre estimé journal, et auquel vous avez ajouté que les gendarmes ont raison d'être si sévères, je vous prie de prendre connaissance de l'article ci-joint :

Eh, l'agent ! votre lanterne ? — La mauvaise et invétérée habitude des cyclistes de circuler sans lumière sévit jusque chez les représentants de la force publique. Témoin cette lettre que vient de recevoir le conseiller d'Etat, chef du Dpt de police du canton de Neuchâtel :

« Circulant samedi 13 juin aux environs de 22 heures sur la route de Thièle à Marin, j'ai failli entrer » en collision avec deux gendarmes à bicyclettes. Ces » messieurs circulaient dans la même direction que » moi ; le premier avait une faible lumière à l'avant, » le second n'avait absolument aucune lumière. Ayant » baissé mes phares pour un croisement, il s'en est » fallu de peu pour que j'entre en collision avec vos » agents.

» Je vous signale le fait, car je trouve étonnant que » des gendarmes se permettent de circuler sans feu » arrière et sans même de lanterne avant ,alors qu'on » condamne les automobilistes dont une ampoule a » grillé sans qu'ils s'en doutent.

» Vos agents, de plus, en circulant de la sorte, cou- » rent un grand danger, leur uniforme les masquant » complètement sur les routes goudronnées. »

C'est ce qu'on appelle envoyé et il faut espérer que le Dpt saura mettre ordre à de pareilles pratiques.

Je me permets d'ajouter ce qui suit : Serait-ce peut-être que les gendarmes auraient tous les droits possibles ? Eh ! sans doute, puisque tels sont les faits. Ils feraient mieux de se prendre par le .....!

Veuillez agréer, etc.

Monthey. — *Un couple de voleurs.* — La police de Monthey a arrêté au buffet de la gare de Monthey une femme allemande prévenue d'avoir volé à deux dames de la Neuveville (Berne), en séjour à Champéry, une cassette renfermant des bijoux et de l'argent, représentant une somme importante. Interrogée par M. de Courten, juge instructeur du district, elle a fait des aveux, desquels il résulte qu'elle avait été placée comme indicatrice chez les dames qui l'occupaient. Lorsqu'elle eut fait connaissance avec les lieux, elle demanda et obtint l'autorisation de recevoir les visites de son fiancé. Ce fiancé était un voleur qui, un beau jour, fit main basse sur la cassette et s'en fut avec sa complice. Tous deux étaient descendus à Monthey par le chemin de fer et prenaient une consommation au buffet. A ce moment, des agents de police entrèrent dans la salle ; les voleurs se crurent découverts. L'homme fila avec la cassette par une porte dérobée. Cette fuite parut suspecte au tenancier qui en fit part aux agents. Ils se saisirent alors de la femme et la mirent en état d'arrestation. Mais l'homme avait fui ; il court encore avec le produit du vol. On possède et l'on a répandu son signalement. Ces voleurs sont des spécialistes du vol par placement.

St-Maurice. — *Encore des voleurs.* — Une bande organisée exerce ses opérations dans la région de St-Maurice. Des vols ont été constatés plusieurs nuits consécutives. On a volé plus de 300 fr. au Café des Mille Colonnes aux Bains de Lavey, une quinzaine de francs à l'Hôtel du Simplon à St-Maurice et une somme inconnue aux water-closets payants de la gare de St-Maurice.

La manière d'opérer est toujours la même. Avec une lampe électrique de poche on se rend compte de la fermeture d'une porte, puis à l'aide d'un outil on dégarnit le ciment et on fait sauter le coin d'une vitre, ouverture par laquelle on peut atteindre la serrure intérieure. Les services d'identification de Sion ont pris les empreintes. Les agents de la sûreté de Martigny et de Monthey se livrent à des perquisitions. La police secrète de Lausanne s'est également rendue à St-Maurice, cherchant à établir des analogies avec des faits du même genre qui ont été constatés dans le canton de Vaud.

Le prix du miel. — Le Comité central des apiculteurs de la Suisse allemande a fixé comme suit le prix du miel : 3 fr. 60 par kilo pour les livraisons par grandes quantités ; 4 fr. 50 pour les livraisons au détail.

Il y a cinquante ans. — *Juin 1881.* — Une néfaste rebuse vint, au milieu du juin 1881, apporter des perturbations dans les alpages où, déjà, des troupeaux étaient montés.

Voici ce qui se publia à l'époque :

« Les troupeaux, qui sont actuellement sur les hauts pâturages, ont souffert de la faim, l'herbe étant partout recouverte d'une épaisse couche de neige. Sur plusieurs alpages des bêtes ont péri, ensevelies sous la neige. Au Kaiseregg (Fribourg) un troupeau de près de cent moutons a disparu et, au Cousimbert, des vaches ont péri de faim et de froid. »

— La « Compagnie du chemin de fer du Simplon », si elle n'avait pas la possibilité de payer des dividendes, faisait plaisir à ses actionnaires en leur offrant une course gratuite de deux jours.

L'affluence des voyageurs fut telle, il y a cinquante ans, que la compagnie décida de faire deux séries : la première les samedi et dimanche 18 et 19 juin; et la seconde les jeudi et vendredi 23 et 24 juin 1881.

La chronique du temps rapporte ceci :

« Le 18 juin, un bateau conduisit plus de 500 personnes au Bouveret, d'où un train immense déversa, dans toutes les stations jusqu'à Brigue, de joyeux excursionnistes avides de mouvement et de fortes impressions.

Malgré cette affluence considérable, aucun accident n'est venu attrister ces joyeuses escapades, dont chacun gardera le meilleur souvenir jusqu'à l'an prochain. »

(Feuille d'Avis de Vevey.)

Avis important. — *Le « Confédéré » est expédié les lundi, mercredi et vendredi dès 14 heures. Dans toutes les localités du Valais où il y a deux distributions, il doit généralement parvenir aux abonnés le soir même de la parution. Les intéressés qui ne recevraient pas régulièrement le « Confédéré » ou le recevraient tardivement sont instamment priés de bien vouloir en avertir l'administration.*

Petite poste du « Confédéré ». — Nous regrettons de devoir déclarer à notre correspondant A. de F. que nous ne pouvons pas insérer son article dans la forme et dans le ton qu'il lui a donnés. Les vignerons et producteurs de fraises ont certainement raison d'exiger qu'on leur indique le prix au moment de la livraison. Quant au poids de la marchandise, cette opération doit se faire en présence du producteur et de l'acheteur et selon les modalités convenues.

La « Providence de Sierre ». — Etablies à Sierre depuis bientôt une année, plusieurs demoiselles, sous l'admirable et inlassable direction de Mlle di Ruffano, vont pouvoir intensifier bientôt leur activité. On a commencé ces jours derniers les travaux pour construire sur la colline de Planzette un asile qui portera le nom de « Providence ». Cette maison sera une œuvre de relèvement paur les filles-mères, une maternité, un home pour les mères et pour les enfants, c'est-à-dire aussi une pouponnière et un asile s'occupant des enfants abandonnés, institution qui manquait en Valais, et qui est appelée à rendre de grands services aux mères, aux familles, aux autorités. Comme d'autres du même genre existant ailleurs, cette œuvre réalisera des bienfaits moraux et sociaux et sauvera bien des existences.

Un comité de patronage soutient l'institution. Il est formé de MM. Oscar de Chastonay, greffier du Tribunal, président : Marcel Gard, avocat, vice-président : Edouard Pitteloud, gérant de la Banque coopérative, caissier : Eugène Monod, rédacteur, secrétaire : Dr Pierre Michelet, Ch. Penon, chef du télégraphe et du téléphone, Mlle F. di Ruffano, directrice de l'œuvre : Mmes Joseph de Chastonay et Revaclier.

Ce comité a créé une association de bienfaisance, le « Sou de la Providence » qui groupe toutes les personnes de bonne volonté voulant par des dons, des versements annuels ou mensuels, apporter leur obole à cette œuvre excellente. On ne fera pas appel en vain à la générosité de nos populations. *Le Comité de patronage.*

MARTIGNY

Harmonie municipale

L'Harmonie donnera ce soir, mercredi, un *concert* sur la Place centrale, à 20 h. 30, avec le programme suivant :

1. Marche ;
2. *Benvenuto Cellini :*
3. *Scènes Pittoresques :*
4. *Rapsodie hongroise ;*
5. Marche.

Ecoles communales

L'exposition des ouvrages manuels et dessins aura lieu samedi à 14 heures à l'Hôtel de Ville. La distribution des prix suivra dès 16 heures.

Invitation cordiale aux parents et aux amis des enfants.

Football

Ce soir, mercredi, à 19 h. 30, tous les membres actifs du Football-club sont convoqués pour l'entraînement de M. Ch. Addy, sur le terrain.

SUISSE

Les zones

La conférence en vue de la préparation des négociations relatives à la question des zones s'est ouverte lundi au Palais fédéral, sous la présidence de M. Motta, conseiller fédéral. Le département politique, le département de l'économie publique, les gouvernements cantonaux et les Chambres de commerce des cantons de Vaud, Genève et Valais, l'Union suisse des paysans et l'agriculture du canton de Genève y sont représentés. Prennent part, en outre, aux délibérations MM. W. Stucki, directeur, et P.-E. Martin, professeur, négociateurs suisses, Paul Pictet et Leute, directeur de l'arrondissement des douanes de Genève.

Les Eglises et l'assurance-vieillesse

L'assemblée annuelle des délégués de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse, siégeant à Wildhaus (St-Gall), les 15 et 16 juin 1931,

considérant que l'assurance-vieillesse et survivants est appelée à secourir efficacement les vieillards et indigents et particulièrement les enfants en bas âge ;

persuadée que cette institution est conforme aux principes de charité chrétienne et de solidarité nationale, tout en favorisant la paix sociale,

se prononce en faveur du projet et déclare vouloir le soutenir énergiquement.

Les Chambres fédérales ayant subordonné l'entrée en vigueur de l'assurance-vieillesse et survivants à l'adoption des lois sur l'imposition du tabac et des eaux-de-vie dont elles attendent les ressources indispensables à l'application de l'assurance, les délégués des Eglises protestantes suisses estiment qu'il est nécessaire de donner leur appui à ces réformes.

Ils chargent en outre le Conseil de la Fédération d'adresser en temps utile à leurs coreligionnaires protestants un message recommandant vivement l'acceptation de ces projets de lois soumis à la votation populaire.

Ne signez pas le referendum !

Or donc, le Conseil national vient d'accepter la loi concernant les assurances sociales par 163 voix contre 14. Bravo ! Mais il y a immédiatement un point noir qui surgit à l'horizon : un referendum est lancé de suite ? Qu'il est difficile de sortir de l'ornière, de faire un peu de bien et d'aller de l'avant avec une confiance qui honore l'homme et nous permette de croire que nous sommes frères !

On sait depuis longtemps et même je pense depuis toujours, qu'il est impossible de trouver dans n'importe quel domaine une loi qui donne satisfaction à tous ! Mais pourquoi, dès le moment où une œuvre de longue haleine vient enfin d'être mise sur pied ensuite d'efforts énormes, y a-t-il des mécontents qui s'empressent de s'écrier :

« Puisque tout cela n'est pas fait selon « mon idée », tout cela ne vaut rien et je dis : NON ! »

Nous faisons appel au bons sens de tous, à l'esprit de solidarité et d'entr'aide qui est nécessaire et nous souhaitons que le referendum n'aboutisse pas. Pourquoi nous mêlons-nous de cela ? Parce que depuis 10 ans nous plaidons la cause des vieux et des vieilles qui malgré tout ont bien mérité du pays. Il importe que cette assurance dont on parle depuis si longtemps devienne quelque chose de certain. Elle est d'ailleurs si minime ! Dans un appel adressé il y a quelques mois à la plupart des journaux en faveur du « Noël » des vieux, nous parlions de l'assurance-vieillesse et nous disions « elle se prépare avec une minutie telle qu'on pourrait imaginer qu'elle sera servie au « compte-goutte » ! »

Dans sa dernière séance le Conseil national vient d'accepter la loi.

Les journaux annoncent qu'un referendum est lancé. Que ferez-vous citoyens ? Vous ne signerez pas le referendum n'est-il pas vrai, tenez plutôt le raisonnement suivant : Cette loi est peut-être compliquée, mais l'avenir permettra très certainement qu'elle soit perfectionnée. Elle est un commencement qui assure un peu de bien-être aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins, bref à ceux qui souffrent et dont toi-même ou les tiens feront peut-être partie un jour ! C'est le moment de te souvenir d'une devise que tu as souvent proclamée : « Un pour tous, tous pour un ! ». Si tu es chrétien tu te souviendras aussi d'un autre mot d'ordre : « Portez les fardeaux les uns des autres ! ». Ne signe pas le referendum et crie : Vivent les assurances sociales, moyen permettant de faire parvenir un rayon de lumière dans les foyers assombris par les soucis et les privations.

Henri Pingeon, pasteur.

Un 1er lieutenant aviateur se tue

Mardi, peu après 18 heures, le premier-lieutenant aviateur Favre, ingénieur, membre de la section romande du Club suisse d'aviation, effectuait au-dessus de l'aérodrome de la Blécherette, à Lausanne, un vol avec un nouvel appareil Dewoitine, moteur Hispano-Suiza. Arrivé à une hauteur de 1500 mètres, il fit un looping et opéra une descente en vrille. Près du sol, il voulut rétablir son appareil et mit tous les gaz, mais trop tard. L'avion vint s'écraser sur les rochers du Châtelard.

On se précipita au secours de l'aviateur qui fut placé dans l'ambulance militaire de la Blécherette pour être transporté à l'Hôpital cantonal, mais il expira durant le parcours.

Agé de 28 ans, et nommé pilote de chasse en janvier dernier, le 1er-lieutenant Favre, dont la famille habite Nyon, devait se marier samedi.

Le « père » Daniel condamné

Le Tribunal de police du district de Lausanne a condamné à 4 mois de prison sous déduction de 108 jours de prison préventive et aux frais, Daniel Chaulan, dit le « père Daniel », d'origine syriaque, né en 1890, à Tunis, ordonné prêtre à Ornio, en Perse, nestorien. Descendu dans un hôtel d'Ouchy, en se donnant comme professeur, revêtu d'habits sacerdotaux de prêtre romain, il quêtait pour des buts variant selon les personnes auxquelles il s'adressait. La chancellerie de l'Evêché à Fribourg l'avait signalé à la police de sûreté vaudoise. Il a déjà été condamné à Marseille, à Mulhouse et ailleurs pour des délits semblables.

La victoire des radicaux lucernois

Les derniers résultats connus et homologués confirment la belle victoire remportée, dimanche, par nos amis radicaux lucernois. Non seulement ils gagnent un siège, grâce à leur remarquable avance, au Conseil communal, où ils seront désormais 20 sur 40 membres (11 socialistes et 9 conservateurs-chrétiens-sociaux), mais ils obtiennent en outre la majorité absolue pour l'élection de la municipalité (5428 voix contre 5390). M. le Dr Zimmerli, conseiller nationl (radical), a été réélu maire de la ville de Lucerne par 5268 voix.

Naufrage dans le Rhin

Deux jeunes gens d'origine hollandaise s'étaient rendus à Coire dimanche pour descendre le Rhin en canot démontable. Le Rhin est très haut en ce moment. Arrivée au pont de l'Untervaz, l'embarcation a chaviré et l'un des occupants parvint à regagner la rive, tandis que son compagnon, Berend Kroon, 21 ans, s'est noyé.

Le serment des députés

Les socialistes ont proposé au Grand Conseil de Zoug lors de la discussion de la revision du règlement du conseil législatif, que la prestation du serment n'ait plus lieu dans une des églises de la ville, mais bien dans la salle du Grand Conseil. Cette proposition a été repoussée par 46 voix contre 9 (socialistes et trois radicaux). Une autre proposition socialiste tendant à biffer les mots « devant Dieu » dans la formule du serment a été aussi repoussée par 49 voix contre 6.

La crémation en Suisse

Au cours de ces dernières années, le développement de la crémation s'est continué dans tous les pays où cette coutume s'est introduite, mais dans des proportions plus ou moins grandes. L'Allemagne continue à être à la tête du mouvement, puis viennent ensuite l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Suisse et les Etats-Unis. En Suisse, le nombre des incinérations a été en 1928 de 4528, dans 19 crématoires ; en 1929 de 5029 et en 1930 de 4885 dans 20 crématoires. Au total, depuis 1889, 62.144 incinérations ont été effectuées en Suisse. Avec ses 20 crématoires, la Suisse, proportionnellement à l'importance de sa population, se place au 1er rang de tous les pays. Alors qu'elle a un crématoire pour 199.000 habitants, la proportion pour la Norvège est de 448.000 habitants, pour le Danemark de 521.000, l'Allemagne de 631.000, les Etats-Unis de 700.000, l'Italie de 900.000 et la Tchécoslovaquie de 1.058.000.

L'Union des sociétés suisses de crémation compte 23 sections avec un effectif total de 21.210 membres. La plus forte section est celle de St-Gall avec 5927 membres. Celle du canton de Vaud vient en second rang avec 2953 membres, suivie de Winterthour avec 2728 membres. La section de La Chaux-de-Fonds, la seconde en importance pour la Suisse romande, compte 1093 membres.

Une chapelle détruite par la foudre

La foudre est tombée sur la chapelle de Saint-Antoine au-dessus d'Oberegg, près de Heiden (Appenzell-Ext.) point de vue attirant de nombreux promeneurs. La petite église qui datait du XVme siècle a été détruite.

C'est Jupiter qui se venge du christianisme.

Le syndic de Locarno à la frontière

Vendredi, M. Rusca, syndic de Locarno, rentrait de Berne à Locarno, en passant par les Centovalli. Arrivé à Canedo, il dut descendre du train, sur l'ordre des autorités de frontière italiennes. Ses papiers furent examinés et, pour faire disparaître tout doute sur son identité, le conseiller national en appela même aux gardes-frontière suisses.

Après une heure, M. Rusca fut laissé libre.

Les autorités italiennes ont déclaré qu'il s'agissait d'un cas d'homonymie.

Il y a Rusca et Rusca ! Les fascistes confondent.

La « Croix Violette »

Il s'est fondé, à Lausanne, sous la présidence provisoire de M. le colonel Fonjallaz, une « Croix Violette » genre de Croix-Rouge internationale, qui se propose de réunir et de coordonner tous les efforts en vue de préparer la défense contre la guerre chimique. La « Croix Violette » a déjà ses statuts et compte des sections dans divers pays. Elle va immédiatement s'occuper des masques contre les gaz et de la formation de techniciens.

Le peuple n'est pas au courant des dangers de la guerre chimique qui s'étendront sur l'ensemble du pays. Il faut en conséquence prévoir : a) des conférences et une propagande par la presse ; b) des démonstrations et expositions ; c) une vulgarisation comportant tout ce qui a trait à la protection ; d) des concours ; e) une organisation internationale.

Le concours du Cantique suisse

Pour répondre à l'initiative généreuse d'un citoyen de Genève, la Section littéraire de l'Institut national genevois avait ouvert, le 15 mars 1930, un concours de traduction en vers français du Schweizerpsalm (Cantique suisse), musique de Zwyssig, paroles allemandes de Widmer.

Le prix offert était de 500 francs.

La section de littérature de l'Institut s'était adjoint des personnalités littéraires et musicales pour constituer le jury de ce concours.

Le concours a été clos le 31 décembre 1930.

Après avoir soumis les 28 traductions qu'il a reçues à un sérieux examen du point de vue musical autant que du point de vue littéraire, le jury a dû déclarer, à l'unanimité et avec de sincères regrets, qu'aucune des traductions envoyées ne mérite le prix proposé. Les concurrents sont invités à retirer leur manuscrit, en indiquant leur devise et leur adresse, chez M. Albert Roussy, secrétaire de l'Université de Genève, jusqu'au 15 juillet 1931.

Les accidents

— Un groupe de touristes, trois messieurs et une dame, voulant faire l'ascension du Fleckistock dans les Alpes d'Uri, se vit contraint de rebrousser chemin, une tempête de neige s'étant abattue. En redescendant, un Bâlois, M. Keller, glissa dans une crevasse de neige et fit une chute. Une colonne de guides de Goeschenen a retrouvé le cadavre et l'a ramené dans la vallée. La victime avait eu la nuque brisée.

— A Zurich, le câble d'un monte-charge ayant glissé hors de la poulie, le fardeau bascula et tomba sur deux ouvriers qui travaillaient sur un échafaudage. L'un d'eux, un charpentier, Albert Fosco, célibataire, 24 ans, fut tué sur le coup ; l'autre, un maçon, 24 ans, marié, domicilié à Adliswil, grièvement blessé, n'a pas tardé à succomber.

Les morts

Lundi est décédé à Lugano, après une longue maladie, à l'âge de 60 ans, le peintre E. Berta. Le défunt était membre de la commission fédérale des beaux-arts et du comité pour la conservation des monuments historiques et artistiques de la Suisse italienne.

Les noyades

Un ouvrier de 33 ans, nommé Rank, célibataire, occupé à abattre du bois, a glissé, est tombé dans un torrent et s'est noyé, près de Davos (Grisons).

Nouvelles de l'étranger

Le Président Fallières

M. Armand Fallières, ancien président de la République française, est décédé, dans la nuit de dimanche à lundi, à l'âge de 90 ans. C'est sous son septennat que la séparation de l'Eglise et de l'Etat fut accomplie en France.

M. Armand Fallières est né le 6 novembre 1841, à Mezin, dans le département de Lot-et-Garonne, Inscrit au barreau de Nérac, sous préfecture de son département, M. Fallières s'orienta de bonne heure vers la politique. Conseiller municipal à 27 ans, maire de Nérac, il fut élu député de Nérac le 20 février 1876. Réélu en 1877, 1881 et 1889, il fit partie de divers ministères, notamment de ceux de Jules Ferry, Freycinet, Rouvier et Tirard.

Elu sénateur le 8 juin 1890, il fut réélu à la Haute Assemblée en 1897 et 1906.

Il remplaça Loubet à la présidence du Sénat le 3 mars 1899. Il y demeura jusqu'à son élection à la présidence de la République, le 17 janvier 1906, par 449 voix contre 371 à M. Doumer, qui a attendu vingt-cinq ans pour prendre sa revanche.

M. Fallières accomplit entièrement son septennat et se retira ensuite dans sa propriété de Villeneuve-de-Mezin, au Loupillon, où il est décédé dans sa 90e année.

M. Fallières était inscrit au groupe de la gauche démocratique. (Son fils fit partie du ministère Poincaré de 1926 à 1928. Ayant échoué aux dernières élections législatives en cette année 1928 il se retira du gouvernement).

Les présidents de la République atteignent un âge avancé. Le prédécesseur du nonagénaire Armand Fallières, Emile Loubet, est mort en 1929 à l'âge de 91 ans. Précédemment Thiers est mort à 80 ans, Mac-Mahon à 85, Jules Grévy à 84. Des anciens présidents encore vivants, Poincaré a 71 ans, Millerand 72, Doumer a été élu à 74 ans, alors qu'il avait échoué à 49, et *Gastounet* (alias Doumergue) se marie en quittant l'Elysée, à 68 ans.

M. Fallières fut, les 15 et 16 août 1910, l'hôte du Conseil fédéral suisse, que présidait alors M. Robert Comtesse. Il avait laissé à Berne les meilleurs souvenirs.

Çà et là

Marty en Espagne. — Le gouverneur civil de Barcelone vient de décider l'expulsion du territoire espagnol du député communiste français Marty. L'ordre d'expulsion sera exécuté immédiatement.

Un monument Wilson. — M. Paderewski fait présent à la ville de Poznan (Posen) d'un monument du président Wilson. Il est presque inutile de rappeler que pendant la guerre M. Paderewski a passé de nombreux mois aux Etats-Unis pour y intéresser l'opinion américaine et le président Wilson à la cause de sa patrie, et que, revenu en Europe, il a assumé pendant un certain temps la présidence de la Pologne ressuscitée. La dédicace du monument, sur lequel on ne donne pas de détails, aura lieu le 4 juillet prochain, anniversaire de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. M. Paderewski compte se rendre à Poznan à cette occasion.

Les élections bulgares. — Les données du scrutin sauf cinq circonscriptions et le département de Petritch, indiquent que la coalition gouvernementale obtient 372.000 suffrages, le bloc de l'opposition 561.000 et les communistes 146.000.

La répartition des sièges dans la nouvelle Chambre sera approximativement la suivante :

Bloc de l'opposition : 145 à 150 sièges ; coalition gouvernementale : 65 à 70 ; groupe macédonien 8 ; communistes 7.

Un Goliath sibérien. — Suivant une information parue dans les journaux soviétiques, un nommé Kasianof, paysan âgé de 35 ans, habitant d'un village en Sibérie, a une taille de 2 m. 82. Son tour de poitrine mesure 1 m. 43 ; il pèse 200 kilos.

— Trois jeunes gens de Cassagno, près Brindisi (Italie), montés sur une voiture, ont été happés par un train à un passage à niveau. Deux d'entre eux ont été tués sur le coup. Le troisième, qui est dans un état désespéré, a été transporté à l'hôpital.

Un mariage juif à Madrid. — On vient de célébrer un mariage israélite à Madrid. C'est tout un événement ! Il a fallu que le roi Alphonse XIII perdît son trône pour que Moïse Kogan, israélite turc, pût épouser ouvertement, dans une petite synagogue madrilène, une arrière-petite-fille de juifs castillans... (En voilà deux qui ne vont pas regretter la monarchie).

Pareille cérémonie n'avait pas eu lieu depuis 1492, date du fameux décret de la reine Isabelle de Castille qui obligeait les Juifs à choisir entre le baptême ou l'exil. Sans doute, l'Espagne moderne n'était plus aussi sévère que celle du XVme siècle et les rares familles juives restées dans le pays pouvaient observer leur religion sans être inquiétées, mais le mariage, acte d'état civil, était considéré comme nul s'il était célébré selon la loi de Moïse et les enfants ne pouvaient porter le nom de leur père.

La révolution d'Espagne a aboli ces prescriptions intolérantes et surannées.

La famille DEVILLAZ, à Dorénaz, très touchée des nombreuses marques de sympathie qui lui sont parvenues, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil, en particulier les membres de la Société de chant de Vernayaz qui ont bien daigné prêter leur concours à la cérémonie funèbre.

LES SPORTS

St-Maurice

Maintenant qu'est déjà dans le domaine du passé le match Vétérans-St-Maurice, le jeune club local convie la population de toute la région à venir lui donner l'appui nécessaire à son futur développement. Dans ce but, il organise pour dimanche et lundi prochains une grande kermesse dans les vergers de l'Hôtel de la Gare. Nous reviendrons sur cette manifestation, mais que l'on sache déjà qu'une cantine bien achalandée en marchandises de première qualité accueillera les plus difficiles. De nombreux jeux, un tir au flobert et deux grands bals seront là pour distraire petits et grands, jeunes gens aussi bien que gentes demoiselles. Qu'on se le dise !

Servette I, champion suisse

à Montana-Vermala

La station de Montana-Vermala est décidément favorisée. Après les grandes manifestations sportives de l'hiver dernier, elle verra *dimanche 28 juin*, un des matches de football les plus intéressants qui se soient joués depuis longtemps en Valais. Le Cercle des Sports, qui ne recule devant aucun effort pour développer les sports dans la grande station d'altitude du canton, aura la visite de Servette, de Genève, champion suisse, qui enverra sa première équipe au grand complet.

Le résultat du match est connu d'avance. Cependant les organisateurs, décidés de donner à toute la population du Valais central l'occasion de voir une belle démonstration, ont formé une équipe sélectionnée des meilleurs joueurs de la contrée, qui jouera, à la demande du comité central de l'Association valaisanne de football, sous le nom de Montana renforcé.

Voici la composition des équipes :

Servette I : Moget ; Dubouchet et Bouvier ; Ruegg, Spiller, Wassillieff ; Gregoroff, Wille, Passello, Rappan et Thurling.

Remplaçants : Tschirren, Oswald.

Montana renforcé : Gindele ; Rouiller et Pointet ; Podico, Wenger et Wiget ; Balma, Nicollerat, Gœlz, de Werra et Rieder.

Remplaçants : Frauenfelder, Viscolo.

M. Calpini, le sympathique arbitre de 1ère ligue, ancien joueur du F.-C. Montana, arbitrera la partie.

Nul doute que tous les amateurs de beau sport ne se donnent rendez-vous à Montana-Vermala, le 28 juin prochain. Ils auront l'occasion de passer une belle journée dans l'air pur et frais des montagnes.

Billet aller et retour de dimanche : 3 fr. avec contremarque du Cercle des Sports lors du match, pour tous les spectateurs.

Le Zeppelin sur rail

Le vagon à hélice, dit le *zeppelin sur rail*, a effectué le parcours Hambourg-Spandau, près Berlin, soit 271 kilomètres, en 1 h. 44 min., à la vitesse moyenne de 170 kilomètres, réalisant sur certains points du parcours une vitesse maximum de 230 kilomètres.

Ce train, qui tient de l'aéroplane et du rail, est construit en aluminium. La résistance adoptée offrant le minimum de résistance à l'air permettra d'obtenir une vitesse de 360 kilomètres à l'heure. La distance de Zurich à Berlin, par exemple, pourra être parcourue en moins de trois heures, et celle de Zurich à Berne en vingt-cinq minutes.

Lorsque ce train atteint la vitesse de 200 kilomètres à l'heure, un système (inclinaison des roues) l'empêche de sauter des rails.

Ce train ne comprend qu'une voiture ou doit être très court : muni d'un moteur de 1000 HP, il pourra transporter cent personnes à la vitesse de 360 kilomètres à l'heure. En aucun cas, la pression exercée sur les rails ne devra être supérieure à 100 kilogrammes par personne transportée.

Etant donnée la légèreté du matériel employé, l'usure des rails sera, pour ainsi dire, nulle. Le rayon des courbes de la voie devra être d'au moins mille mètres.

Pensée

L'observation exacte, impartiale des faits est la chose du monde la plus difficile et qui demande le plus de maturité d'esprit, le plus d'indépendance de jugement.

G. Milhaud.

Particulièrement touchée des marques de sympathie accordées, la famille C. CARRUPT-FAVRE, à Chamoson, douloureusement atteinte dans ses plus chères affections, remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Amis valaisans, un accueil cordial vous est réservé chez

Escher, Restaurant de la Gare, Genève

3, Rue Chaponnière (1 minute de la gare). Nos menus soignés, chambres confortables. Prix modérés. **Tél. 25889.**

Pour tous travaux de

Carrosserie d'autos

adressez-vous de confiance chez

Louis MORARD, Sion

Place du Midi

Sellerie, Tapisserie, Carrosserie, Literie

ON DEMANDE

Jeune FILLE

pour le ménage et servir au **Restaurant des Ecovets sur Chesières.**

A louer à Martigny

2 petits appartements

sur le même palier, au 1er étage. S'adr. sous 3263 à Orell Fussli-Annonces qui renseignera.

On offre **à vendre** pour cause de partage un **CHAR** No 10 et un **ANE** âgé de 10 ans, très sage, bon pour le bât et le train. S'adr. à Emile ROSSET, ferme des Charbonnex, Saxon.

Abonnez-vous au

„Confédéré"

Voulez-vous un bon chauffeur, sobre et prudent ?
Adressez-vous aux
Taxis Valaisans, Sion
Luginbuhl-Baud **Téléphone 3**

Vente aux enchères
de Brevets d'invention de Filtres pour vins et liqueurs
Marque Q. N. O.

Lundi 29 juin 1931, dès les 15 heures, au café-restaurant de l'Hôtel de Ville, à *Lutry*, près Lausanne, l'administration de la faillite de MM. Cuénoud frères, mds de vins, à Lutry, exposera en mise publique les brevets d'invention qu'elle possède brevetés notamment en Suisse, France, Italie, Espagne, Angleterre, ainsi que les droits à la demande présentée à l'Allemagne. Cette invention, recommandée par de nombreux marchands de vins en Suisse et à l'étranger et par les écoles d'agriculture, est une excellente affaire pour industries ou négociants.

Les conditions de vente sont à la disposition des amateurs, dès ce jour, au bureau de l'office des faillites soussigné, de MM. Eugène Blanc, agent d'affaires à Lausanne, J. Bovard, agent d'affaires à Morges, et Albert Maeder, marchand de vins, à Lausanne.

Cully, le 2 juin 1931.

Office des faillites de Lavaux :
A. Marendaz.

Avis important

Par suite d'erreurs dans la transmission des annonces destinées au

CONFÉDÉRÉ

et pour en éviter le renouvellement, nous prions instamment les sociétés locales et régionales d'adresser leurs communiqués et annonces

exclusivement

à l'Administration des Annonces du « Confédéré » (Orell Fussli-Annonces), à Martigny, Avenue de la Gare, Maison de l'Imprimerie Montfort.

Assurez-vous à
L'UNION-GENÈVE
Toutes Assurances aux meilleures conditions
P. Boven. Agent général
Avenue de la Gare - Sion

Si vous tenez à être bien servi pour vos déménagements aux Mayens, demandez les camions des
Taxis Valaisans, Sion
Luginbuhl-Baud **Téléphone 3**

Employée de bureau
est demandée pour entrée immédiate. Demoiselles ayant pratique de bureau sont priées d'adresser leurs offres avec copies de certificats, à **Lonza S. A.**
Forces Motrices Valaisannes, Section de Vernayaz

Occasion
A VENDRE
1 potager
à trois trous
1 fourneau à gaz 2 trous
1 couleuse
S'adr. à A. Montfort, Martigny

Saucisses ménage
mi-porc, fr. 2.-- le kg.
demi-port payé
Boucherie Beeri, Martigny

Motos et Cyclecars B.S.A.
la meilleure marque anglaise
Renseignements et conditions par
Mailler frères, repr., Fully

Enfoncez-vous ce dessin dans la tête

en le fixant longuement.
Revisez toutes vos chaussures, socques, et munissez-les de la semelle immortelle
SMELDUR
Macintosh
En vente partout
M. Fessler, Martigny-Ville

Bon marché ! Bon marché !
Fromage gras Emmenthal
Envois de 5 kg., le kg. fr. 2.80
» 10 kg. » 2.70
» 15 kg. » 2.60
(marchandise non avariée)
Se recommande :
Jos. Wolf, Coire
Exp. de fromages Tél. 6.36

Atelier spécial
pour façonnage glace automobile, livrable de suite. Tél. 158
G. Nickles, Aigle

Saucissons
à manger cru, 1/3 porc, à fr. **3.--** le kg., 1/2 port payé.
Boucherie Chevaline, Martigny, tél. 278.

28-29 JUIN
CHIPPIS
POUR LE GYMNASTE VALAISAN
Valaisans et Gymnastes
tous à la
10me Fête cantonale valaisanne de Gymnastique

PRÊTS
sous toutes formes
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUES AUX MEILLEURES CONDITIONS
Banque Coopérative Suisse
MARTIGNY
Sierre, Brigue

Pour le transport de vos malades, n'hésitez pas à demander l'AMBULANCE confortable et douce des
Taxis Valaisans, Sion
Luginbuhl-Baud **Téléphone 3**

Hôtel de montagne cherche
une femme
comme domestique pour aider à la campagne et soigner 2 vaches
Faire offres par écrit sous **OF.** 3230 V. à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

A VENDRE
à Martigny-Bourg, la récolte de
FOIN
d'un pré de 4 mesures.
S'adr. à *Mme Vve Schwick, Martigny-Bourg.*

A vendre un bon
CHEVAL
âgé de huit ans, **2 chars** en bon état, **hâche-paille,** plusieurs belles **sonnettes.**
S'adresser sous P. 3464 S. Publicitas, Sion.

Compatriotes Amis Valaisans
Au Café du Passage
GENÈVE, Rue Kléberg 13
vous trouverez les premiers crus du Valais ouvert. Restauration à toute heure
Se recommande : MARIUS FESSLER.

Bibliothèque circulante
à prix très avantageux
MAGASIN de
l'Imprimerie Nouvelle
MARTIGNY

Avez-vous besoin d'une bonne voiture dernier confort ?
Téléphonez aux
Taxis Valaisans, Sion
Luginbuhl-Baud **Téléphone 3**

L'Ermitage
Vevey-La Tour
Traitement des maladies nerveuses et mentales, des intoxications (morphine, alcool, etc.).
Cuisine très soignée et régime
Grand jardin
Direction médicale : Dr J.-S. Cart.
Un médecin-adjoint résident.

Scierie Moderne, Monthey
Samuel Mischler & Fils
Fournitures de charpentes et planches
Devis — Conditions avantageuses — Tél. 208

Pendant la saison des Mayens
LES VEUFS DE PAILLE
retrouveront l'agrément d'une bonne cuisine bourgeoise et l'illusion du foyer familial en prenant leurs repas à la
PENSION - RESTAURANT
STUTZ
Repas à l'emporter — Cave soignée
A. Dupuis

Belle Maculature
à fr. 0.20 le kg.
(RABAIS par quantité)
Papier d'emballage
fort (usagé)
à fr. 0.20 le kg.
Magasin de l'Imprimerie Nouvelle, Martigny
A. Montfort

Aimez-vous faire des promenades en famille ou en sociétés ? Prenez les AUTOCARS des
Taxis Valaisans, Sion
Luginbuhl-Baud **Téléphone 3**

Service de camionnage à Vouvry

La SESA, Suisse Express S. A. à Zurich, a l'honneur d'informer le public qu'elle organise dès le 25 ct un **service officiel de camionnage de et à la station de Vouvry** et qu'elle en a confié l'exécution à **Monsieur Laurent Launaz, voiturier, à Vouvry.**

Tarif de camionnage en ct. par 100 kg.

De la station ou inversement	A la localité	Colis express	Grande vitesse	Petite vitesse : Expédit. partielles jusqu'à 1500 kg. par envoi	Petite vitesse : Expédit. partielles au-delà de 1500 kg. par envoi	Petite vitesse : Wagons complets de 5000 kg. et plus	MINIMUM DE TAXE PAR EXPÉDITION (Ex. = Colis express, GV. = Gde vitesse, PV. = Pte Vitesse)	
Vouvry	Vouvry*			50	35	30	Ex. GV. PV.	30
"	Les Evouettes**			90	65		Ex. GV. PV.	60
"	Vionnaz**			90	65		Ex. GV. PV.	60

Description de la zone de camionnage de Vouvry

Le village de Vouvry à l'exception de l'usine électrique et de la fabrique de carton.

** Service effectué une fois par jour ouvrable.*
*** Deux fois par semaine, les mercredi et samedi.*

Les colis express ainsi que les envois expédiés en grande vitesse sont enlevés, dans la règle, lors de la course ordinaire et aux taux du tarif fixé pour cette dernière. Le camionneur n'a pas l'obligation d'exécuter des courses spéciales. Les commettants qui demandent l'enlèvement ou l'expédition d'envois en dehors des courses ordinaires devront s'entendre à cet effet directement avec le camionneur. Pour autant qu'aucune entente n'a eu lieu entre l'agent Sesa et le destinataire, la station avisera ce dernier de l'arrivée des colis express et d'envois en grande vitesse qui ne peuvent pas être rendus à domicile dans le délai de livraison prévu par le § 69, alinéa 4, du règlement de transport.

Les intéressés sont priés de s'adresser pour tous renseignements concernant ce service à la station CFF ou à l'agence SESA, où ils pourront également obtenir la collection complète des tarifs de camionnage de la SESA au prix de fr. 2.—, ainsi que gratuitement, les publications relatives au service SESA franco domicile.

Zurich, le 20 juin 1931. **SESA Suisse Express S. A.**

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 16

Le Jardin des Coraux

par

PAUL WENZ

Jock s'était donné une nouvelle tâche, et le lendemain il se mit résolument à l'ouvrage, dès qu'il eut obtenu de Joan la promesse de ne pas venir du côté où il allait travailler. Son idée était de barrer la crique à l'endroit même où elle se déversait dans la vasque, de manière à la faire chanter. Il avait déjà choisi la carrière d'où il tirerait des blocs de corail pas trop pesants pour un seul homme. Il se mit nu pour travailler à son aise, et chargea les blocs un à un sur son épaule protégée par un sac. Il eut bientôt bâti un petit barrage en fer à cheval ; à sa grande joie, l'eau s'accumula et lorsqu'elle commença à déborder, elle entonna sa chanson. Il attendit que l'eau troublée par son travail redevînt limpide et contempla la courbe d'argent qui plongeait dans la vasque.

Il fit entendre un *cooe* qui amena Joan ; elle le rejoignit sans tarder, et quand elle eut contemplé l'œuvre, ils essayèrent la douche et la trouvèrent délicieuse.

Tous deux avaient perdu la notion du temps, et ce soir-là, tout à coup, Jock songea au calendrier. Dans la caisse qui recevait les vieilles boîtes de conserves, parmi les marques de sardines françaises, de saumon canadien ou de *bully beef* de Chicago, il trouva neuf boîtes qui avaient contenu du lait condensé ; il calcula : une tous les deux jours. Il eut un cri de stupeur et dit à Joan : « Dix-huit jours que nous sommes ici ; est-ce possible ? »

Elle répéta : « Dix-huit jours » d'un air incrédule.

— Alors, dit Jock tout à fait dégoûté, dans douze jours il va falloir faire ses malles, se rhabiller ; mettre des chaussures et des faux-cols ? Il faudra se déguiser et rentrer dans ce qu'on appelle le monde ?

— Impossible, dit Joan, nous ne sommes pas prêts ; nous n'avons pas encore eu le temps de nous retourner dans ce paradis.

Et cette nuit-là, tandis que la nouvelle lune, en équilibre sur une de ses cornes, semblait jouer au cirque devant la multitude des étoiles, Joan et Jock décidèrent que le yacht serait renvoyé à Sydney, à moins que l'on eût là-bas absolument besoin de leur présence.

Deux jours après, Jock réveilla sa compagne en lui souhaitant bonne fête. Il n'avait pas oublié l'anniversaire de Joan ; les boîtes de Nestlé lui avaient certainement rafraîchi la mémoire. Elle ouvrit les paquets ficelés avec l'impatience d'une gamine et y trouva un trousseau complet... pour l'île déserte : un maillot de bain, noir, coupé d'une seule raie blanche, une paire d'espadrilles, une ombrelle en or uni que Jock lui glissa au-dessus du coude. Tout lui allait bien : et le parasol japonais l'entourait d'une auréole incandescente qui se jouait dans ses cheveux et qui avivait le ton de son visage et de ses épaules nues.

Un peu de verdure, de gros liserons bleus ornèrent la table pliante du déjeuner qui vit son menu augmenté d'asperges en boîtes et d'un *birthday cake* que Jock avait commandé à Sydney.

La vie des deux insulaires était loin d'être un farniente ; car, si les soucis du ménage avaient été réduits à leur plus simple expression, la pêche quotidienne prenait une bonne partie de la journée. Il fallait souvent remorquer le youyou assez loin afin d'éviter les coraux.

La solitude était plus grandiose encore sur cette mer unie et semblable à une plaque de cristal : la limpidité de l'eau profonde donnait parfois une sorte de vertige là où le sable blanc aurait laissé passer la quille de gros vapeurs. Penchés à faire chavirer l'embarcation, ils ne se lassaient pas de regarder ces bandes étranges se mouvoir dans ce fluide si pur qu'il semblait être un nouvel élément fait d'air solide.

Des petits poissons d'argent, striés de brun foncé comme s'ils avaient déjà passé sur le gril, manœuvraient en troupes bien disciplinées, faisant des à droite et des à gauche avec une précision de quadrille. Un poisson perroquet, solitaire sans doute, afin qu'on pût mieux l'admirer, montra complaisamment ses écailles bleu de roi sur fond d'or et ses incisives bleu ciel qui formaient un bec crochu et acéré. Leur champ de vision fut traversé par le passage lent et sinueux d'un serpent de mer, longue vipère rayée de jaune et de brun, à la queue aplatie comme celle d'une anguille ; sa morsure était aussi venimeuse, ils le savaient, que celle de ses cousins terrestres.

Jock qui avait sa ligne enroulée autour d'une des rames du youyou, sentit tout à coup une secousse, puis une autre plus forte. A leur grand étonnement, la petite embarcation commença à avancer, remorquée par la bête qui était au bout de la ligne tendue à casser. Jock réussit à amarrer son filin à l'avant ; il laissa le poisson aller comme il voulait, car ils étaient en eau profonde et libre.

Un *king fish*, Jock l'avait deviné. On laissa le captif qu'on avait à peine aperçu, se fatiguer à sa guise. Le youyou zigzagua comme un fou pendant vingt minutes ; puis, la lutte sembla se calmer au fur et à mesure que Jock prenait du « mou » et rentrait sa ligne. Les rôles furent bientôt renversés, et le *king fish* suivit à la remorque l'embarcation jusqu'à la plage où Jock mit fin à ses efforts d'un coup de couteau bien placé à la base du crâne. Joan s'en alla au camp chercher une corde avec laquelle on traîna la bête sur le sable.

Le poisson pesait entre 90 et 100 livres ; ils avaient heureusement une bonne provision de sel, et purent, après avoir pris deux bons morceaux pour leur dîner, saler le reste et s'endormir sans crainte du lendemain.

Un matin, la découverte d'une grosse tortue leur donna une nouvelle distraction ; elle venait de pondre ses œufs dans un trou qu'elle avait recouvert de sable, et se disposait à regagner l'eau lorsque Jock l'aperçut. Il courut de toutes ses forces et la retourna sur le dos. La tortue, les pattes battant l'air en vain, semblait un gros hanneton tombé d'un marronnier ; Joan regarda avec pitié la tête momifiée et les yeux effarés ; Wolf en fit le tour plusieurs fois, en se maintenant hors d'atteinte des grosses pattes.

— C'est bon, la tortue, dit Joan, Dad prétend que c'est comme du bœuf qui sent un peu le poisson ; mais Jock, nous n'allons pas la manger.

Jock ne fut pas difficile à convaincre, il n'avait nullement l'intention de tuer la pauvre bête. Alors, il la souleva sur le côté, la remit sur ses pattes, et tous deux virent avec plaisir la tortue se remettre à la nage, laissant sur le sable les sillons profonds de son passage.

— Nous sommes de beaux Robinsons, dit Jock en riant ; nous refusons de tuer une tortue, puis nous lui donnons sa liberté. Est-ce que nous sommes trop tendres envers les animaux ? Pourtant, dès qu'il s'agit d'un pauvre poisson enferré, nous le faisons souffrir pour avoir notre hameçon, nous le laissons s'asphyxier au fond du bateau avec l'idée bien arrêtée que les poissons ne sentent rien. Quant aux pauvres vers, nous savons tous qu'ils se tortillent pour se donner de l'exercice.

Joan, le matin suivant, avait deviné qu'on était aux environs d'un lundi, jour de la semaine qui, dans le monde entier, semble consacré aux lessives familiales. Elle mit un tablier, sans doute pour ne pas mouiller son maillot de bain, et commença à couper une barre de savon avec une ficelle.

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec MM. Calmann-Lévy, éditeurs, à Paris.